

Racing Football Club Union Lëtzebuerg
Association sans but lucratif

Etats financiers révisés
pour l'exercice clôturé
le 31 décembre 2019

15 rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F 1099

• Présidente:
Mme Reuter Karine

Racing Union Lëtzebuerg



• Adresse postale :
488 route de longwy
1940 Lëtzebuerg
Tél. (+352) 28 66 68 1

• Secrétariat :
15 rue auguste Lumière
1950 Lëtzebuerg
Tél. (+352) 483498

Rapport de Gestion 2019 de l'association RACING FOOTBALL CLUB UNION LUXEMBOURG

Recettes

Notre association a mis tout en œuvre pour augmenter les sponsors principaux et les publicités dans le journal du stade, ce qui a permis de générer des recettes complémentaires.

Il est rappelé que la principale ressource de notre association reste le sponsoring, qui représente cette année une somme totale de **144.522,40. €**.

A cette somme, viennent s'ajouter différentes subventions, subsides, dons, ... s'élevant à un montant total de **217.801,06 €**.

Nous tablons également sur la publicité et le marketing, tel que panneaux publicitaires, vente d'encarts publicitaires dans le journal du Stade, merchandising et autres produits pour un montant de **20.675,00.- €**

L'organisation de tournois, la location de nos locaux aux diverses entreprises, la petite restauration représentent un montant total de **94.987,07.- €**

Les cotisations de membres et le transfert de nos joueurs représentent un montant de **113.285,00.- €**.

Nous arrivons en conséquence à un total de recettes, pour cette année, de **591.270,53.- €**.

Dépenses

Comme chaque année, la dépense principale reste l'indemnisation des salariés, des membres du Club et charges sociales qui représente un coût de **826.946,22.- €**.

Ensuite, le club a investi dans un stage afin d'obtenir une meilleure préparation des joueurs, pour un montant de **31.923,02.- €**.

Par ailleurs, afin d'améliorer nos performances footballistiques nous avons consacré aux transferts de joueurs, la somme de **50.925,00.- €**.

Les frais courants de fonctionnement du Club, tel que achats, banque, petit matériel, honoraires juridiques, etc. s'élèvent à la somme de **99.700,05.- €**

Efin s'ajoute les frais liés au sponsoring , coût des arbitres, le personnel prêté au Club, location pour divers events etc. pour un montant de **9.520,00.- €**

Le total des dépenses effectuées cette année pour les activités de notre association s'élève à la somme de **1.019.014,00.- €**.

Conclusion

Le total des recettes et des dépenses laisse apparaître un solde débiteur de notre trésorerie d'un montant de **427.744,00.-€**.

Notre objectif dans les années à venir est d'optimiser nos charges et développer davantage le sponsoring afin de pouvoir dégager un bénéfice.

Fait à Luxembourg
Le 24 avril 2020



RACING FOOTBALL CLUB UNION LÉTZEBUERG A.S.B.L.

Bilan au 31 décembre 2019

	Notes(s)	31/12/2019 EUR	31/12/2018 EUR	Notes(s)	31/12/2019 EUR	31/12/2018 EUR
A. ACTIF IMMOBILISE				A. FONDS PROPRES		
		-	-	1. Résultats reportés	- 1'440'864	- 1'013'120
				2. Résultat de l'exercice	- 1'013'120	- 833'968
					- 427'744	- 179'152
B. ACTIF CIRCULANT		88'270	74'240	B. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	32'266	32'266
I. Créances		63'899	53'947	C. DETTES	1'424'306	970'950
II. Liquidités		24'370	20'293	1. Dettes envers des établissements de crédit	66	66
				- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	66	66
				2. Dettes sur achats et prestations de services	20'112	8'272
				- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	20'112	8'272
				3. Autres dettes	1'404'129	962'612
				- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1'404'129	962'612
C. COMPTES DE REGULARISATION		603	603	D. COMPTES DE REGULARISATION	73'165	84'747
TOTAL ACTIF		88'873	74'843	TOTAL PASSIF	88'873	74'843

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers

RACING FOOTBALL CLUB UNION LËTZEBUERG A.S.B.L.

Mouvements de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2019

	2019 EUR
Résultat de l'exercice	- 427'744
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	
Dotations aux amortissements	-
Corrections de valeur sur actif circulant	-
Profit résultant de la vente d'immobilisations corporelles/joueurs	-
Impact net sans incidence sur la trésorerie :	-
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	
Variation des stocks	-
Variation des créances	- 9'952
Variation des comptes de régularisation Actif	-
Variation des dettes	453'356
Variation des comptes de régularisation Passif	- 11'582
Variation des provisions	-
Entrée nette de trésorerie provenant des activités opérationnelles	431'822
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'inscriptions de joueurs	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'inscriptions de joueurs	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'autres actifs à long terme	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'autres actifs à long terme	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'instruments financiers	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition de nouveaux instruments financiers	-
Entrées de trésorerie liée au remboursement de prêts à des institutions non financières	-
Sorties de trésorerie liée au remboursement d'emprunts des institutions non financières	-
Entrées sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Entrées provenant de l'émission d'emprunts à court ou à long terme	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement des montants empruntés	-
Entrées de trésorerie provenant d'une augmentation de capital	-
Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités de financement	-
Augmentation/diminution nette de trésorerie	4'078

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers

Racing Football Club Union Lëtzebuerg A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

Note 1 – Généralités

Le Football Club Union Lëtzebuerg A.s.b.l. (ci-après « le Club ») a été constitué le 12 mai 2005 sous la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

L'activité a pour objet toute activité quelconque de nature à favoriser directement ou indirectement la pratique, le développement et la promotion du sport et plus précisément du football masculin et féminin sur le territoire de la ville de Luxembourg en favorisant particulièrement la formation des jeunes joueurs.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les états financiers ci-joints ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'obtention de la licence UEFA.

2.1 Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises et notamment en accord avec le manuel d'instruction de la FLF et de l'UEFA.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les états financiers de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les états financiers donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Club.

Le Club fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Modes d'évaluation

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)

2.2.1 Valorisation des immobilisations corporelles

Depuis 2017, le Club ne pratique pas l'activation séparée des frais de transfert de joueurs mais constate directement une charge dans le compte de profits et pertes au moment du transfert.

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur valeur d'acquisition ou au coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées

Racing Football Club Union Lëtzebuerg A.s.b.l.
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations d'après la méthode linéaire. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.2 Valorisation des stocks

Les stocks ont été évalués selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les stocks font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient ou d'acquisition.

2.2.3 Valorisation des créances de l'actif circulant

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur du marché est inférieure à leur valeur nominale. L'évaluation à la valeur inférieure n'est plus maintenue si les raisons qui ont motivé les corrections de valeur ont cessé d'exister.

2.2.4 Conversion des postes en devises

Le Club tient sa comptabilité en EUR.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont convertis en euro au cours historique en vigueur au moment de l'acquisition.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées.

Les produits et charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

2.2.5 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Racing Football Club Union Lëtzebuerg A.s.b.l.
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

2.2.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à leur date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

2.2.7 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur les dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

Note 3 - Créances

Au 31 décembre 2019, les créances se composent principalement de créances résultant de ventes et de prestations de services.

Au 31 décembre 2019, le Club a une créance issue de transfert de joueurs pour un montant de EUR 5.018 (2018 : 5.018)

Note 4 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres sont composés des résultats reportés et du résultat de l'exercice.

Note 5 – Dettes

Le poste des « Dettes » s'analyse comme suit :

	2019	2018
	EUR	EUR
Dettes envers des établissements de crédit	66	66
Dettes envers les joueurs et les entraîneurs	-	24.790
Dettes sur achats et prestations de services	20.112	8.272
Autres dettes	1.404.129	937.822
	<u>1.424.307</u>	<u>970.950</u>

Au 31 décembre 2019, le club n'a pas de dettes issues de transfert de joueurs (2018 : 0,00 EUR).

Pendant l'exercice 2019, le Club n'a payé d'honoraires au bénéfice d'un agent (2018 : 8.985 EUR).

Les autres dettes se composent essentiellement d'avances et de prêts accordés au Club.

Racing Football Club Union Lëtzebuerg A.s.b.l.
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2019

Note 6 – Compte de régularisation

Il s'agit des produits constatés d'avance sur les subventions de la FLF pour la saison 2019/2020 ainsi que des recettes de sponsoring et de cotisations constatées d'avance pour la saison 2019/2020.

Note 7 - Droits et engagements hors bilan

Au 31 décembre 2019, le Club n'a aucun droit et engagement hors bilan.

Note 8 – Événements postérieurs à la clôture

La crise du Covid-19 qui a touché tous les secteurs économiques et toutes les activités depuis le mois de mars 2020, a un impact conséquent sur l'activité du club en 2020 sans avoir un impact sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2019. Des mesures afin d'atténuer l'impact financier négatif de la crise sur la situation financière du club, ont été prises depuis le début de la crise.